



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée publique de consultation, tenue le **9 novembre 2010**, à 19 h, dans la salle du conseil de la Ville, sur le projet de Règlement numéro 780-4:

PROJET DE RÈGLEMENT N° 780-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 780, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À

- A) CRÉER LA NOUVELLE ZONE H6-09 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE H6-02;
- B) AUTORISER DANS CETTE NOUVELLE ZONE H6-09 LES USAGES DE LA CLASSE D'USAGES H1 (HABITATION UNIFAMILIALE) ET PRESCRIRE LES NORMES PARTICULIÈRES QUI S'Y APPLIQUENT;
- C) CRÉER LA NOUVELLE ZONE P6-10 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE H6-02;
- D) AUTORISER DANS CETTE NOUVELLE ZONE P6-10 LES USAGES DE LA CLASSE D'USAGES P1 (USAGE COMMUNAUTAIRE EXTENSIF) ET PRESCRIRE LES NORMES PARTICULIÈRES QUI S'Y APPLIQUENT;
- E) CRÉER LA NOUVELLE ZONE P6-11 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE H6-02 ET UNE PARTIE DE LA ZONE H6-03;
- F) AUTORISER DANS CETTE NOUVELLE ZONE P6-11 LES USAGES DE LA CLASSE D'USAGES P1 (USAGE COMMUNAUTAIRE EXTENSIF) ET PRESCRIRE LES NORMES PARTICULIÈRES QUI S'Y APPLIQUENT;

PRÉSENCES

Monsieur le maire Yvan Cardinal

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, André D'Aragon, John Kinnear, Marie-Andrée G. Laliberté, Jim Miron et Michel Pratte

Madame Nicole Drouin, greffière, monsieur Michel Perrier, directeur général et monsieur Richard Dubois, directeur du service de l'aménagement du territoire

Le premier projet de Règlement numéro 780-4 a été approuvé le 12 octobre 2010 par la résolution numéro 2010-10-296. L'avis public de consultation publique à cet effet a été donné le 28 octobre 2010 et publié le 29 octobre 2010.

Le 9 novembre 2010, à 19 h10, une assemblée publique présidée par monsieur le maire Yvan Cardinal a lieu dans la salle du conseil conformément à l'article 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Vingt-deux (22) personnes sont présentes dans la salle.

Après avoir expliqué le projet de règlement, entendu les personnes qui désirent s'exprimer, identifié les dispositions propres à un règlement susceptible



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

d'approbation et expliqué la nature et les modalités d'exercice du droit de demander que tout règlement contenant ces dispositions soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter, la consultation publique est terminée et monsieur le maire clôt l'assemblée à 19 h 16.

YVAN CARDINAL, MAIRE

NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE